République française
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE D'YZERON

DECISION DU MAIRE n° 2023-06
du 6 mars 2023

Madame la Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a fixé des fourchettes de tarifs s'appliquant aux activités proposées par l'espace jeunes,

DECIDE

Article 1 : Durant la période du 11 au 14 avril 2023 les tarifs suivants sont appliqués à l'espace jeunes, pour les activités réalisées à l'intérieur du local et à l'extérieur :

Dates	Activités	Tarifs
11/04/2023	Cuisine	4 euros
12/04/2023	Kin ball	1 euro
13/04/2023	Sortie sur Lyon	25 euros
14/04/2023	Cuisine	5 euros

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,
Agnès NELIAS

MAIRIE d'YZERON (Rhône)

Transmise en préfecture le : - 7 MARS 2023
Notifiée le : - 7 MARS 2023
Affichée le : - 7 MARS 2023